

*L'ajournement*

Cet examen était nécessaire parce que la Great Atlantic & Pacific Tea Company, Limited est contrôlée par des non-Canadiens. La vente à des investisseurs canadiens ou la fermeture d'un ou de plusieurs magasins n'est pas, bien entendu, sujette à un examen par le gouvernement en vertu des dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

---